



**Mise en œuvre de la 2e Stratégie wallonne de  
développement durable**

**Rapport final**

**Avril 2020**

**ENT DURABLE**  
WALLON

## Liste des abréviations et des acronymes

AC	Action continue
AG	Alda Greoli
CDA	Carlo di Antonio
GW	Gouvernement wallon
IEW	Inter Environnement Wallonie
JLC	Jean-Luc Crucke
N/A	Non available, données non disponibles
ODD	Objectifs de développement durable
PYJ	Pierre-Yves Jeholet
RC	René Collin
SG-DDD	Direction du développement durable, Secrétariat général
SPW ARNE	Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SWDD	Stratégie wallonne de développement durable
UAP	Unité d'Administration publique
VDB	Valérie de Bue

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	4
<b>1. UNE STRATÉGIE AU SERVICE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. PROGRÈS DE LA WALLONIE VERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>7</b>
<b>3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>8</b>
3.1. Répartition des actions par Ministre .....	8
3.2. Suivi synthétique des actions transversales .....	9
3.3. Focus sur 6 actions .....	23
3.3.1. 1 <sup>ère</sup> émission obligatoire durable 2019 (dans le cadre de l'action RSO5) .....	24
3.3.2. Renouvellement du plan d'actions « achats publics durables » (Mo1) .....	26
3.3.3. Rédaction d'un rapport de mise en œuvre des ODD en Wallonie (Io1) .....	27
3.3.4. Rédaction du premier rapport RSE du SPW (RSO1) .....	29
3.3.5. Label cantines durables (suite au référentiel alimentation durable - Ao1) .....	31
3.3.6. Créer et diffuser des outils de communication sur les ODD (ISO3) .....	33
<b>3. PROMOTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN WALLONIE .....</b>	<b>35</b>
<b>4. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>37</b>
4.1. En ce qui concerne le suivi de la SWDD .....	37
4.2. En ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des ODD en Wallonie .....	37
4.2.1. Besoin de donner un cap plus clair à la Wallonie .....	38
4.2.2. Besoin de développer les données et d'améliorer la méthode d'analyse .....	38
4.2.3. Besoin de renforcer le processus .....	40
4.2.4. Besoin de déployer la communication .....	41
4.3. En ce qui concerne l'élaboration d'une future SWDD .....	41

## INTRODUCTION

Ce document constitue le rapport final relatif à la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> Stratégie wallonne de développement durable, conformément au décret relatif à la Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) du 27 juin 2013 modifié par le décret du 2 mai 2019.

Ce décret prévoit l'adoption d'une SWDD par le Gouvernement wallon au plus tard douze mois après sa prestation de serment. Ainsi, chaque stratégie wallonne de développement durable, en particulier son plan d'actions, a une durée de vie parallèle à la législature. L'article 8 du décret prévoit que la mise en œuvre de la SWDD fasse l'objet d'un suivi au moins bisannuel et que le public soit tenu informé des modalités et des résultats de ce suivi. Un état d'avancement synthétique doit être transmis par le Gouvernement au Parlement dans le mois de la réalisation de ce suivi.

Par ailleurs, le décret prévoit qu'une évaluation des résultats de la mise en œuvre de la SWDD soit fondée sur des indicateurs de développement durable (article 5, 2<sup>o</sup>b).

Ce rapport final porte donc sur ce suivi et cette évaluation de la 2<sup>ème</sup> SWDD. Il a pour objectif de mettre à jour une partie des informations contenues dans le premier rapport de suivi de la 2<sup>e</sup> SWDD, approuvé par le Gouvernement wallon le 5 juillet 2018. Il comprend 5 parties :

- la première rappelle le contenu de la 2<sup>ème</sup> SWDD et son lien étroit avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en 2015 ;
- la deuxième partie fait état du bilan des progrès de la Wallonie vers ces 17 ODD, fondé sur des indicateurs ;
- la troisième partie porte sur l'état de mise en œuvre du plan d'actions que contient la 2<sup>ème</sup> SWDD et illustre certaines actions menées ;
- la quatrième partie présente les actions de promotion des ODD mises en œuvre en Wallonie ;
- enfin, la dernière partie du rapport propose une série de recommandations pour améliorer le suivi de la mise en œuvre d'un document stratégique tel que la SWDD, pour renforcer la mise en œuvre et le suivi des ODD en Wallonie et pour élaborer une future SWDD.

## 1. UNE STRATÉGIE AU SERVICE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 25 septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté au niveau des Nations unies le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou « Programme 2030 »), intitulé *Transformer notre monde*. Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles<sup>1</sup> que tous les pays du monde se sont engagés à atteindre d'ici 2030.



Adoptée le 7 juillet 2016, la 2<sup>e</sup> SWDD s'inscrit pleinement dans l'engagement pris par les chefs d'Etats et de Gouvernement d'aboutir à la réalisation de ces 17 Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Celle-ci est ciblée sur le changement des modes de consommation et de production, en particulier dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie et des ressources naturelles, des thèmes qui figurent au centre des ODD.

La 2<sup>ème</sup> SWDD a également été élaborée en respectant un principe central au développement durable : le principe de participation. Ainsi, elle a été soumise aux conseils consultatifs (le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, le Conseil économique et social de la Wallonie – devenu entretemps le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie – et l'Union des villes et des communes de Wallonie). Elle a également fait l'objet d'une consultation publique qui a permis de recueillir les avis et les suggestions de 51 organisations et 199 citoyens. La consultation s'est clôturée avec la première édition du Parlement jeunesse au cours duquel 55 étudiants de hautes écoles et universités ont développé 8 propositions. Ces avis et ces propositions ont été analysés et pris en compte dans la mesure des possibilités. Cette dynamique participative se retrouve également dans certaines actions de la Stratégie.

<sup>1</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>

La 2<sup>ème</sup> SWDD comprend quatre parties :

- Une vision à long terme — 2050 — de la Wallonie qui donne une direction générale à l'ensemble des acteurs wallons pour la transition vers un développement durable et reflète une région dans laquelle les 17 ODD seraient atteints ;
- Un diagnostic des acquis et des faiblesses qui décrit la situation actuelle de la Wallonie ;
- Des objectifs intermédiaires — les 17 ODD — qui jalonnent le chemin jusqu'en 2030 ;
- Un plan d'actions qui comprend des mesures concrètes afin de contribuer à la réalisation de certains des objectifs intermédiaires.

Le plan d'actions contient 100 actions, destinées à rendre les modes de consommation et de production wallons plus durables. Ces actions sont réparties entre les trois domaines d'attention de la SWDD — alimentation, énergie et ressources — ainsi qu'entre une série de thématiques transversales. Elles contribuent chacune à la réalisation des ODD. Le tableau ci-dessous montre les principaux ODD auxquels se rattachent les différents axes du plan d'actions de la Stratégie.

#### Axe alimentation



#### Axe énergie



#### Axe ressources



#### Axe transversal



Il va de soi que le plan d'actions de la 2<sup>ème</sup> SWDD ne couvrant pas tous les thèmes des ODD, d'autres plans stratégiques transversaux du Gouvernement wallon jouent également un rôle dans ce processus.

## 2. PROGRÈS DE LA WALLONIE VERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs intermédiaires de la 2<sup>ème</sup> SWDD renvoyaient aux 17 Objectifs de développement durable adoptés au sein des Nations unies en 2015. Dans ce cadre et en vue de rapporter sur les progrès de la Wallonie vers ces Objectifs, un [deuxième bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD](#) a été réalisé en 2019 et adopté en mars 2020 par le Gouvernement wallon.

Comme le décret prévoit qu'une évaluation des résultats de la mise en œuvre de la SWDD soit fondée sur des indicateurs de développement durable (article 5, 2<sup>o</sup>b), de tels indicateurs ont été élaborés pour la Wallonie, fruit d'une collaboration entre le SPW et l'IWEPS.

Le bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD se base en effet sur l'analyse de 80 indicateurs répartis entre les quatre composantes du développement durable - sociale, économique, environnementale et gouvernance - et reliés aux 17 ODD. L'analyse des tendances d'évolution des indicateurs, pour deux périodes d'observation à long terme (depuis 2000) et à court terme (depuis 2010) montre les résultats suivants :

- De manière globale, 33,75 % des indicateurs présentent une évolution favorable sur le long terme et 21 % des indicateurs montrent cette tendance sur le court terme. Les parts d'indicateurs ayant des tendances défavorables sont moins importantes : 13,75 % pour le long terme (2000-2018) et 13 % pour le court terme (2010-2018).
- Ce résultat relativement optimiste en faveur du progrès vers un développement durable en Wallonie doit être nuancé du fait que l'évolution temporelle de respectivement 27 indicateurs (33,7%) et 35 indicateurs (43,7%) n'a pas pu être calculée pour les périodes à long terme et court terme, soit parce que la série de données n'est pas assez longue (par exemple, l'enquête de santé 2018 est en cours d'analyse), soit parce que les marges d'erreur liées au calcul de l'indicateur ne permettent pas de calculer des tendances temporelles fiables.
- De manière plus spécifique, l'analyse montre que, pour certains objectifs, une convergence des tendances favorables peut être observée. L'ODD 3, « bonne santé et bien-être », présente une dominance de tendances favorables pour les différents indicateurs sélectionnés et pour les deux périodes estimées. C'est le cas également pour trois autres objectifs : l'ODD 6 « eau propre et assainissement », l'ODD 8 « travail décent et croissance économique » et l'ODD 12 « consommation et production responsables ». Ces quatre objectifs semblent présenter des tendances significatives en direction des Objectifs de développement durable.
- L'ODD 1 « pas de pauvreté », à l'inverse, présente des tendances homogènes défavorables. Ce résultat doit alerter sur les défis à relever pour atteindre cet objectif.
- Pour sept objectifs, une diversité des tendances favorables et défavorables est observée pour les différents indicateurs étudiés. Il s'agit des ODD 2 « faim zéro », 4 « éducation de qualité », 7 « énergie propre et d'un coût abordable », 9 « industrie, innovation et infrastructure », 11 « villes et communautés durables », 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».
- Par ailleurs, pour cinq objectifs, les indicateurs sélectionnés et plus particulièrement les données collectées pour leurs calculs ne permettent pas d'évaluer des tendances fiables. Il est difficile de se prononcer sur les progrès ou non vers les Objectifs de développement durable

en Wallonie pour les ODD 5 « égalité entre les sexes », 10 « inégalités réduites », 14 « vie aquatique », et 15 « vie terrestre », 16 « paix, justice et institutions efficaces » et 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ». Ce sont des objectifs pour lesquels l'obstacle de la mise à disposition de données posent particulièrement question et les statistiques devraient être développées en vue des prochaines éditions de ce rapport.

- La comparaison des deux périodes d'analyses montre que les tendances sont principalement concordantes, même si des nuances récentes sont également observées. Par exemple, le taux d'emploi de l'ODD 8 présente une tendance favorable sur la période longue depuis 2000, mais tend à se stabiliser sur la période récente.

Des analyses plus fines par ODD et par indicateur sont présentées dans le rapport.

### 3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions de la 2<sup>ème</sup> SWDD contient 100 actions, portant sur trois domaines - alimentation, énergie et ressources — et sur des thématiques transversales.

Etant donné le changement de législature en octobre 2019 et le fait que beaucoup d'informations relatives aux actions étaient centralisées au niveau des cabinets des Ministres du précédent Gouvernement, il n'a pas été possible de mettre à jour les informations relatives à toutes les actions du Plan. Seules les informations relatives aux actions transversales (38 des 100 actions), essentiellement coordonnées par la Direction du développement durable du SPW, ont été collectées pour ce rapport. En ce qui concerne l'avancement des autres actions, le lecteur est invité à consulter les données publiées dans le [rapport de suivi de juillet 2018](#). Signalons qu'une partie des actions des axes thématiques (alimentation, ressources, énergie) sont liées à d'autres plans wallons et font l'objet d'un suivi par ailleurs.

Cette partie rappelle d'abord la répartition des actions par Ministre. Des tableaux synthétiques décrivent ensuite l'avancement des actions. Pour donner davantage de corps à ces données, quelques actions représentatives de la 2<sup>ème</sup> SWDD sont également décrites de manière plus exhaustive et qualitative.

#### 3.1. Répartition des actions par Ministre

Pour rappel, chaque action du plan relevait d'un (ou parfois deux) « Ministre(s) pilote(s) », responsable de l'action (voir tableau 1). Les administrations ou cabinets compétents soit exécutaient eux-mêmes l'action et assumaient le rôle de « porteurs de projet », soit confiaient ce rôle à un acteur tiers.

Il faut noter que, suite au changement de Gouvernement<sup>2</sup> intervenu en juillet 2017, une nouvelle distribution des actions entre Ministres a eu lieu selon la nouvelle répartition des compétences.

---

<sup>2</sup> Le nouveau Gouvernement wallon a pris l'engagement suivant dans la Déclaration de Politique Régionale : « Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie Wallonne de développement durable dont l'alimentation sous toutes ses formes constituera un axe essentiel ».

Subséquentement, les ministres pilotes ont changé par rapport au texte de la 2<sup>ème</sup> SWDD, à l'exception du précédent Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique en charge notamment du développement durable et du précédent Ministre de l'Agriculture.

**Tableau 1 : Vue d'ensemble de la répartition du pilotage du plan d'actions**

Ministre pilote	
Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings	56 <sup>3</sup>
Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	7
Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives	1
Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports	5
Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation	18 <sup>4</sup>
Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine	17 <sup>5</sup>

Il ressort que le **Ministre de la Transition écologique en charge du développement durable pilotait la majorité des actions du plan.**

### 3.2. Suivi synthétique des actions transversales

Cette section présente l'ensemble des 38 actions de l'axe transversal du plan d'actions de la 2<sup>ème</sup> SWDD afin d'obtenir un aperçu du contenu de chaque action, des acteurs qui la portent, de son stade d'avancement et des livrables obtenus. Cet axe est divisé en sous-sections qui correspondent à six thématiques différentes décrites ci-dessous.

D'après les informations reçues, **deux stades d'avancement des actions ont pu être distingués** : action mise en œuvre (dont la réalisation est en cours ou terminée) ou abandonnée. Un code couleur similaire à celui du tableau 2 est utilisé dans les tableaux exposés dans le suivi détaillé au niveau du numéro des actions afin de les différencier plus facilement.

<sup>3</sup> Dont deux actions partagées avec RC (A17 & A19), et une partagée avec PYJ (R10).

<sup>4</sup> Dont une action partagée avec CDA (R10).

<sup>5</sup> Dont deux actions partagées avec CDA (A17 & A19).

Tableau 2 : stades d'avancement de la mise en œuvre des actions

Stade d'avancement	Signification
Action mise en œuvre	Lorsque l'action est finalisée et que le livrable est produit ou lors de la mise en œuvre concrète de l'action
Action abandonnée	Lorsqu'il est finalement décidé de ne pas mettre en œuvre l'action

De plus, afin d'avoir une idée plus précise des réalisations et du stade d'avancement des actions, trois types d'actions ont été différenciés sur base des informations collectées pour les actions mises en œuvre : les actions continues, récurrentes, et ponctuelles.

- Les *actions continues* sont mises en œuvre en permanence, telle que la veille de la cohérence des politiques défendues au niveau international (I03) ;
- Les *actions récurrentes* sont mises en œuvre de manière répétée, telle que l'organisation annuelle d'un évènement comme la semaine du développement durable au sein du Service public de Wallonie (RS04) ;
- Les *actions ponctuelles* ou uniques sont quant à elles mises en œuvre sur une période de temps délimitée.



### *Dynamiques participatives sur le développement durable*

Comme mentionné précédemment, la participation est au cœur du développement durable. Ainsi, le plan d'actions de la SWDD contient trois actions (Po1-Po3) instiguant des dynamiques participatives et citoyennes.

Le tableau ci-dessous reprend l'état d'avancement de chacune des actions de la section 1 de l'axe 4.

**Tableau 3 : détails des actions Po1-Po3**

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
Po1	Analyser les pistes et modalités pour organiser des dynamiques participatives pendant la mise en œuvre de la stratégie	CDA	SG-DDD	Inter-environnement Wallonie (IEW)	Mise en œuvre Terminée	Mise en place de dynamiques participatives	Rapport d'IEW « Enquête et recommandations en vue de la réalisation d'une Stratégie wallonne de participation et d'engagement des acteurs dans l'implémentation et le suivi des ODD »
Po2	Organiser annuellement un parlement jeunesse sur chacun des axes de la 2 <sup>e</sup> SWDD	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Organisation annuelle d'un Parlement Jeunesse Développement durable	4 éditions organisées (2016-2019) qui se sont clôturées par des propositions d'actions remises au Ministre

Po3	Valoriser les engagements des citoyens et de la société civile à la transition de la Wallonie	CDA	/	Réseau transition IEW Be planet	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Cartographie des initiatives de transition	Site web « Wallonie Demain » et organisation de 3 ateliers participatifs
-----	---	-----	---	---------------------------------	--	--	--

### Information et sensibilisation

Cinq actions sont menées pour informer, sensibiliser et impliquer les citoyens wallons ou certains publics spécifiques au développement durable (ISo1-ISo5). Le tableau suivant reprend l'état d'avancement de ces actions.

Tableau 4 : détails des actions ISo1-ISo5

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
ISo1	Développer un portail web relatif au développement durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Développement et mise en ligne du site	Site internet en ligne
ISo2	Créer et actualiser un baromètre pour évaluer les progrès de la région dans sa transition vers un développement durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Baromètre	2 rapports de mise en œuvre des ODD publiés en avril 2017 et mars 2020 : 80 indicateurs wallons de suivi des ODD

ISo3	Créer et diffuser des outils de communication	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Outils de communication	Action rassemblée avec action ISo4
ISo4	Développer un programme de communication sur la consommation durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Programme pluriannuel de communication	Adoption d'une stratégie de com sur les ODD (plutôt que sur la consommation durable) ; élaboration et diffusion d'outils de sensibilisation et d'accompagnement sur la mise en œuvre des ODD auprès de 3 publics cibles: les jeunes, les pouvoirs locaux et les entreprises
ISo5	Développer des DD tours	CDA	SG-DDD	Fondation des Générations Futures (FGF)	Mise en œuvre En cours d'implémentation	DD tours	4 ateliers « tournées générales » organisés par la FGF en 2018-2019 pour faire découvrir les coulisses d'initiatives inspirantes en termes de DD

## Éducation et recherche

L'éducation au développement durable constitue un outil précieux pour favoriser les changements de comportement des citoyens, d'où l'intégration de onze actions (ER01-ER11) dans la SWDD. L'éducation étant une compétence partagée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale l'implémentation des actions se fait de façon concertée.

Le tableau ci-dessous montre l'état d'avancement de ces onze actions.

Tableau 5 : détails des actions ER01-ER11

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
ER01	Promouvoir les initiatives en matière d'éducation au développement durable	CDA	SG-DDD + SPW ARNE	SG-DDD + SPW ARNE	Mise en œuvre Action continue	N/A	Fête du DD ; Outil d'e-learning en matière d'éducation à l'environnement (« Drôle de planète ») en lien avec le DD ; Subventions à diverses associations pour des activités ponctuelles ou récurrentes
ER02	Cadastre des outils d'éducation du développement durable	CDA	SG-DDD	Réseau Idée	Mise en œuvre Terminée	Cadastre des outils d'éducation au développement durable	Répertoire d'outils EDD sur le site "CAP 2030" initié par Associations 21 et d'autres partenaires (y compris Réseau Idée)

ERo3	Élaborer et diffuser un outil permettant de construire une activité d'éducation au développement durable	CDA	SG-DDD	Réseau Idée	Terminée	Résultats d'une enquête sur les perceptions relatives à l'éducation au DD et à l'éducation à l'environnement ; Outil de construction d'activités d'éducation au DD	Etude réalisée et checklist d'une activité d'EDD élaborée et diffusée
ERo4	Mettre en place un processus transparent de validation des activités d'éducation au développement durable en vue de la diffusion aux enseignants	CDA	SG-DDD	/	Abandonnée	N/A	Action non entamée
ERo5	Promouvoir la mise sur pied de projet d'entreprises socialement responsables au sein des écoles secondaires et des écoles supérieures et universités	CDA	SG-DDD	/	Abandonnée	Projet d'entreprises socialement responsables dans les écoles et universités	Action non entamée
ERo6	Formations des formateurs pour mieux gérer les déchets et les principes de l'économie circulaire	PYJ	EPICURIS	/	Abandonnée	Formations	N/A

ERo7	Généraliser aux métiers de conception l'introduction des concepts d'éco-conception et d'éco-désign ainsi que des techniques sous-jacentes	CDA	N/A	N/A	Abandonnée	N/A	Action non entamée : manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions
ERo8	Communication sur la gestion durable des sols	CDA	/	Greenotec	Mise en œuvre Terminée	Fiches techniques, journées de terrain et publication wallonne	Fiches techniques et activités organisées en 2017-2018
ERo9	Objectiver l'effet socio-économique multiplicateur de l'achat local par le suivi du changement de comportement d'entités pilotes	PYJ	N/A	N/A	Abandonnée	N/A	Action non entamée : manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions
ERo10	Évaluer les impacts fiscaux et sociaux de certains nouveaux modes de consommation et de production pour analyser comment amplifier leur contribution au DD	PYJ	N/A	N/A	Abandonnée	N/A	Action non entamée : manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions

<b>ER11</b>	Organiser un évènement multi-acteurs à l'échelle de la région qui aborde les thèmes du plan d'actions de la SWDD et les ODD	CDA	N/A	N/A	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Évènement DD et ODD	Pas d'évènement au niveau wallon mais large contribution de la Wallonie à des évènements nationaux : évènement CIMDD 2018, SDG forums (2018, 2019, 2020) et à la SDG week 2020
-------------	---	-----	-----	-----	--	---------------------	--

### Responsabilité sociétale des organisations privées et publiques

Les organisations publiques et privées doivent s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale afin de contribuer au développement durable. Le plan contient sept actions (RS01-RS07) communiquant sur la responsabilité sociétale des pouvoirs publics et privés. Leur état d'avancement est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 6 : détails des actions RS01-RS07

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
<b>RS01</b>	Audit non-financier et rapport RSE du SPW	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Rapport sur la RSE du SPW	Rapport publié en décembre 2019

RS02	Plan de développement durable des organisations régionales	AG	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Circulaire, réseau des délégués des UAP chargés de mettre en place le PDD	Création d'un réseau des UAP, réunion de lancement en février 2020
RS03	Promouvoir la prise en compte de critères durables dans les évènements du SPW	AG	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Liste de goodies et de fournisseurs ; arbre décisionnel pour le choix des fournisseurs et utilisation de cet outil lors de l'organisation des évènements	Analyse des achats de goodies réalisés par le SPW : élaboration d'un arbre décisionnel qui permet de faire des choix plus durables.
RS04	Organiser annuellement une semaine du développement durable pour les agents publics wallons	AG	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Action récurrente	Semaine du développement durable	Semaine du DD en 2017 et Journée du DD en 2018
RS05	Plan d'actions pour les investissements socialement responsables des organismes publics wallons	JLC	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Notation extra-financière de la Wallonie attendue fin avril 2018	Notation extra-financière finalisée et reçue le 2 mai 2018

<b>RS06</b>	Encourager les investissements citoyens et locaux dans des projets durables	PYJ	Sowalfin et Sowecsom	Sowalfin et Sowecsom	Mise en œuvre Action continue	N/A	Sowalfin : micro-crédit de 25 000€ sous forme de garantie automatique Sowecsom : outil Brasero
<b>RS07</b>	Développer un outil informatique grille d'analyse des projets à l'aune du DD	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Outil informatique	Outil informatique en ligne

### Marchés publics durables

Les dépenses publiques constituant 7 % du PIB de la Wallonie, les marchés publics représentent un levier considérable pour influencer de manière significative le développement de la Wallonie. Les actions Mo1-Mo6 du plan visaient à amplifier la dynamique des marchés publics durables. Le tableau ci-après relate leur état d'avancement.

Tableau 7 : détails des actions Mo1-Mo6

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
<b>Mo1</b>	Renouveler le plan d'actions marchés publics durables	AG	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Plan d'actions 2017-2019	Plan d'actions 2017-2019 adopté et mis en œuvre

Mo2	Élaborer et publier des clauses sociales, environnementales et éthiques	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Clauses environnementales, sociales et éthiques	Développement de clauses environnementales et éthiques pour les pierres naturelles et le CO2 dans les marchés de travaux ; en cours pour l'alimentation
Mo3	Lancer des marchés publics pilotes favorisant l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, les circuits courts	CDA	SG-DDD	N/A	Abandonnée	Marchés publics pilotes	Action non entamée
Mo4	Facilitateurs clauses sociales pour les marchés de travaux routiers et d'équipements de ZAE	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Dispositif facilitateurs clauses sociales pour les travaux routiers et équipement de ZAE	Rapport final du GT, circulaire du GW
Mo5	Piste de vérifications des clauses ESE	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Outils de vérification des clauses	Des outils pour la vérification des clauses sont élaborés pour chaque clause développée (approche au cas par cas)
Mo6	Promotion des entreprises wallonnes dans les appels d'offres d'autres pays	PYJ	NCP		Mise en œuvre Action continue	Aide et orientation des entreprises	Par exemple : relais aux entreprises des appels R&D européens

### Implication et valorisation de la Wallonie au niveau international en matière de développement durable

L'initiative de la Wallonie doit s'inscrire dans un cadre européen et international afin de contribuer aux engagements internationaux de la Belgique. Six actions (lo1-lo6) permettent d'assurer cette cohérence. Leur état d'avancement est repris dans le tableau suivant.

Tableau 8 : détails des actions lo1-lo6

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
lo1	Rédiger un rapport de mise en œuvre des ODD en Wallonie	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Rapport de mise en œuvre sur les ODD	2 rapports de mise en œuvre des ODD adoptés en avril 2017 et mars 2020
lo2	Cadre décennal de programme sur les modes de consommation et de production durables (10YFP)	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Abandonnée	Contribution financière à un programme du 10YFP	Action non entamée ; manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions

lo3	Veiller à la cohérence des positions défendues au niveau national, UE et multilatéral	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Action continue	Pas de livrable concret, réseau d'échanges	5 rencontres (2014-2017) entre SG, DGO3, DGO4, WBI, DGO6, DGO5, AVIQ pour renforcer la cohérence dans le traitement des dossiers internationaux ; à relancer en 2020
lo4	Valoriser au niveau de l'ONU les bonnes pratiques wallonnes	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Action continue	Pas de livrable concret, réseau d'échanges	Présentation de l'éventail ODD destiné aux communes sur le site web de l'ONU consacré aux ODD
lo5	Collaboration avec le CIFAL	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Abandonnée	Programme de collaboration	Plusieurs rencontres mais pas de partenariat officiel
lo6	Introduire dans les notes du GW la contribution du projet aux ODD et rapporter annuellement sur ces contributions	CDA	/	/	Mise en œuvre Action continue	Rubrique dans chaque NGW sur la contribution du point aux ODD ; rapportage	Liste partielle des NGW dans lesquelles la contribution aux ODD est indiquée

### 3.3. Focus sur 6 actions

Dans cette section, le portrait de 6 des 100 actions du plan d'actions de la stratégie est tracé de manière à donner plus de visibilité aux travaux effectivement menés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> SWDD. Seules des actions de l'axe transversal qui ont livré des avancées concrètes depuis le rapport de suivi intermédiaires de juillet 2018 ont été retenues.

Ces actions sont présentées sous forme d'une grille de lecture décrivant les acteurs impliqués dans l'action, son état d'avancement, une description de l'action et de ses objectifs, ses étapes de réalisation, ses résultats et si possible les enseignements tirés, ainsi que les principaux Objectifs de développement durable auxquels l'action contribue.



### 3.3.1. 1<sup>ère</sup> émission obligataire durable 2019 (dans le cadre de l'action RSO5)

<b>Ministre pilote</b>	Ministre du Budget
<b>Administration pilote</b>	SPW Fiscalité (Cellule de la dette) en collaboration avec le Secrétariat général - Direction du Développement durable
<b>Porteur de projet</b>	SPW Secrétariat général - Direction du Développement durable ; Direction générale transversale ; Vigeo
<b>État d'avancement</b>	Action terminée
<b>Description</b>	<p>En date du 25 avril 2019, la Région wallonne a émis sa <b>première obligation durable</b> (verte et sociale) de taille benchmark (c'est-à-dire de minimum € 500 millions).</p> <p>L'opération s'est clôturée par une levée de fonds de € 1 milliard en deux tranches de € 500 millions, l'une à 7 ans et l'autre à 15 ans.</p> <p>Cette obligation durable inaugurale a permis de compléter les moyens de financement traditionnellement utilisés par la Région wallonne (emprunts privés à long terme – billets de trésorerie à court terme).</p> <p>Mais elle a surtout permis d'assurer de manière explicite le financement (année en cours) et/ou le refinancement (année précédente) d'un certain nombre de dépenses environnementales et sociales sélectionnées pour leur contribution effective aux Objectifs de développement durable en Région wallonne.</p> <p>Outre l'atteinte d'objectifs quantitatifs (montant de l'emprunt levé et conditions de marché favorables), l'obligation se caractérise par son objectif de financement qualitatif, c'est-à-dire la sélection méticuleuse des dépenses couvertes, une traçabilité budgétaire des fonds alloués et la mesure des bénéfiques produits par ces dépenses en termes d'impacts environnementaux et sociaux.</p> <p>Pour cette émission inaugurale, le portefeuille des dépenses vertes et sociales éligibles a été construit en identifiant et sélectionnant des activités pour un total de plus de € 1 milliard, composé de dépenses effectuées dans la période de référence de l'émission (respect du principe d'annualité) et financées en fonds propres par la Région wallonne, en veillant à exclure les montants liquidés au moyen d'autres sources de financement également utilisés par la Région.</p>
<b>Objectif(s)</b>	<p>L'obligation durable inaugurale visait à rencontrer les Objectifs de développement durable en Région wallonne et lui permettre de fonder sa capacité de financement pour les années à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectifs de développement durable</b> : présenter et promouvoir les ambitions de la Région wallonne dans les domaines environnementaux et sociaux.</li> <li>- <b>Financement durable</b> : faire connaître aux marchés financiers la capacité de la Région d'émettre des obligations vertes et/ou durables, ainsi que sa volonté d'être récurrente avec ce type d'émissions.</li> <li>- <b>Diversification des sources de financement</b> : étendre et diversifier la liste des investisseurs institutionnels susceptibles de contribuer au financement de la Région wallonne, notamment ceux qui privilégient les placements dans des obligations vertes et/ou</li> </ul>

	<p>durables, mais aussi ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent participer qu'à des émissions de taille benchmark pour des raisons de liquidité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Optimisation des conditions financières</b> : réaliser une émission à des conditions qui repositionnent la Région wallonne sur les marchés financiers et permettent de réduire significativement les taux d'intérêt applicables pour l'ensemble de ses nouveaux emprunts privés.</li> <li>- <b>Outils de mesure d'impact des fonds alloués</b> : mettre en place des outils de suivi des dépenses, de mesure des impacts et de production de rapports annuels.</li> </ul>
<p><b>Étapes et réalisations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avril 2018 : Vigeo attribue le score de 55/100 à la Région wallonne, la classant en 4<sup>ème</sup> position (sur 30) parmi les collectivités locales européennes</li> <li>- Mise sur pied d'une émission nécessitant plusieurs phases préalables : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification de projets ayant un bénéfice environnemental et/ou social d'envergure (&gt; 1 million €), au sein du SPW comme des UAP, susceptibles d'être pris en considération dans l'emprunt ;</li> <li>2. Catégorisation selon les standards du marché ;</li> <li>3. Estimation des dépenses de chaque projet pour constituer le portefeuille d'investissement : € 1 milliard, couvrant les dépenses de 2018 et 2019 répartis en 2 thématiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses d'investissement social (à hauteur de 60%) : principalement des projets dans le logement social et la remise à l'emploi</li> <li>- Dépenses d'investissement environnemental (à hauteur de 40%) principalement dans des projets liés à l'efficacité énergétique des bâtiments et aux voies navigables ;</li> </ul> </li> <li>4. Roadshow pour présenter aux investisseurs potentiels la Wallonie et les projets à financer ;</li> </ol> </li> <li>- Avril 2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Publication du cadre des obligations durables pour la Région wallonne, validé par l'avis de la seconde partie (SPO) fourni par Vigeo Eiris, et entièrement conforme aux principes des obligations vertes de l'ICMA, aux principes des obligations sociales et aux lignes directrices des obligations durables ;</li> <li>o Levée de l'émission inaugurale de l'emprunt obligataire durable le 25 avril 2019.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Résultats et enseignements</b></p>	<p>Le rapport d'allocation et le rapport d'impact sont encore à rédiger pour l'été 2020 concernant cette émission 2019.</p>
<p><b>Principaux ODD concernés</b></p>	

### 3.3.2. Renouveau du plan d'actions « achats publics durables » (Mo1)

<b>Ministre pilote</b>	Ministre de la Fonction publique
<b>Administration pilote</b>	SPW Secrétariat général - Direction du Développement durable
<b>Porteur de projet</b>	SPW Secrétariat général - Direction du Développement durable
<b>État d'avancement</b>	Action terminée
<b>Description</b>	<p>L'action consistait à donner une suite au premier plan d'actions « achats publics durables » qui avait été adopté par le GW le 28 novembre 2013. Ce premier plan d'actions avait permis le développement de nombreux outils, qui permettent aux acheteurs d'utiliser les marchés publics en tant que levier d'autres politiques environnementales, sociales et économiques, comme la lutte contre le dumping social. Il a fait l'objet d'un bilan en avril 2016, qui mettait en avant l'utilité des outils développés pour les acheteurs, et en recommandait la prolongation dans un nouveau plan d'actions.</p> <p>Il était donc nécessaire de définir un nouveau plan d'actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- capitaliser sur l'expérience acquise ;</li> <li>- donner une vision d'ensemble de toutes les actions menées en la matière ;</li> <li>- redéfinir les actions prioritaires (actions existantes et nouvelles actions) ;</li> <li>- relancer certains marchés publics qui sont relatifs à des outils du plan (formation, helpdesk, etc.) arrivant à échéance mi- 2016.</li> </ul>
<b>Objectif(s)</b>	L'action visait à apporter des outils concrets aux pouvoirs adjudicateurs wallons pour les aider à intégrer des clauses environnementales, sociales et éthiques dans leurs marchés et à faciliter l'accès des PME aux marchés publics.
<b>Étapes et réalisations</b>	<p>Les principales étapes d'élaboration du plan ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Juin 2016 - Septembre 2016 : consultation des parties prenantes en vue de connaître leurs besoins ;</li> <li>▪ Septembre - Octobre 2016 : rédaction du projet de plan d'actions achats publics durables ;</li> <li>▪ Novembre 2016 - Février 2017 : processus de validation et adoption du plan d'actions achats publics durables par le Gouvernement wallon ;</li> </ul>
<b>Résultats et enseignements</b>	<p>Le Plan d'actions « Achats publics responsables 2017-2019 » a été adopté par le Gouvernement wallon le 16 février 2017. Il a comme objectif de faire en sorte que d'ici 2020 les marchés publics passés en Wallonie soient 100 % responsables face aux défis sociétaux. Autrement dit, qu'ils soient sans dumping social, PME-friendly, qu'ils facilitent l'insertion professionnelle, contribuent à lutter contre les changements climatiques et permettent de gérer les ressources de manière plus efficiente.</p> <p>Il comprend pour cela 46 actions réparties dans les 4 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement et renforcement de la capacité des pouvoirs adjudicateurs à effectuer des achats plus responsables</li> <li>▪ Développement et renforcement de la capacité des PME à répondre aux marchés publics</li> <li>▪ Développement et renforcement du caractère responsable des marchés</li> <li>▪ Mise en place d'une gouvernance efficace, participative et coordonnée du plan</li> </ul> <p>Lors de l'élaboration du Plan, il a été défini de façon très précise pour chaque action le Ministre pilote, les Ministres contributeurs, ainsi que l'administration</p>

	<p>pilote et les organisations contributrices. Le budget et la planification dans le temps de chaque action ont aussi été définis. Cette précision a permis d'avoir une feuille de route très précise pour tous les acteurs et de démarrer rapidement les travaux. Elle facilite aussi le rapportage sur la mise en œuvre du Plan.</p> <p>De nombreuses actions ont été réalisées. Citons les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 3 « <i>inviter les pouvoirs adjudicateurs à s'engager via une charte achats publics responsables</i> » : 78 communes ont ratifié cette charte et les plans d'action sont élaborés ou en cours d'élaboration.</li> <li>- Action 6 « <i>organiser un concours du meilleur marché public responsable</i> » : deux éditions du concours ont été organisées en 2018 et 2019, permettant de mettre en avant de bonnes pratiques et de récompenser les meilleurs d'entre elles. Un premier recueil de bonnes pratiques a été édité et publié suite au concours et le deuxième recueil sera bientôt édité.</li> <li>- Action 16 « <i>mettre à jour la note de cadrage et de conseils juridiques portant sur l'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques</i> » : celle-ci est disponible ici <a href="http://developpementdurable.wallonie.be/note-de-cadrage-et-conseils-juridiques-lattention-des-praticiens-des-marches-publics">http://developpementdurable.wallonie.be/note-de-cadrage-et-conseils-juridiques-lattention-des-praticiens-des-marches-publics</a></li> <li>- Action 36 « <i>développer des clauses environnementales, sociales et éthiques pour certains matériaux de constructions, tel que les pierres ornementales, le bois et la chaux</i> » : un Guide « pierres naturelles » a été rédigé et est disponible ici <a href="http://developpementdurable.wallonie.be/marches-de-travaux">http://developpementdurable.wallonie.be/marches-de-travaux</a></li> </ul>
Principaux ODD concernés	

### 3.3.3. Rédaction d'un rapport de mise en œuvre des ODD en Wallonie (1o1)

<b>Ministre pilote</b>	Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (en charge du Développement durable)
<b>Administration pilote</b>	Secrétariat général - Direction du Développement durable
<b>Porteur de projet</b>	Secrétariat général - Direction du Développement durable
<b>État d'avancement</b>	Action terminée
<b>Description</b>	Le 25 septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté au niveau des Nations unies le Programme de développement durable à

	<p>l'horizon 2030 (ou « Programme 2030 »), intitulé <i>Transformer notre monde</i>. Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles qui traduisent les priorités en matière de développement durable pour les 15 prochaines années à l'échelle mondiale.</p> <p>La Wallonie, pour répondre aux engagements internationaux de la Belgique, s'est engagée à mettre en œuvre ce Programme et à suivre les avancées en la matière. Pour ce faire, le plan d'actions de la 2<sup>ème</sup> SWDD a prévu la rédaction en 2017, puis tous les 3 à 4 ans, d'un rapport sur la mise en œuvre des ODD.</p>
<b>Objectif(s)</b>	<p>L'objectif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dresser un état des lieux de la situation initiale et des progrès de la Wallonie du point de vue des ODD et évaluer le chemin à parcourir pour les atteindre ;</li> <li>- sensibiliser les acteurs wallons publics et privés au Programme 2030 afin qu'ils se l'approprient à leur niveau.</li> </ul>
<b>Étapes et réalisations</b>	<p><b>20 avril 2017</b> : adoption par le Gouvernement wallon du premier rapport intitulé « En chemin vers 2030 ».</p> <p>Il se compose de quatre chapitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des stratégies, plans et programmes wallons au service des ODD</li> <li>- Situation et défis de la Wallonie dans son chemin vers les ODD (sur base de 70 indicateurs) ;</li> <li>- La mise en œuvre des ODD en pratique : la contribution des institutions publiques wallonnes</li> <li>- La mise en œuvre des ODD en pratique : la contribution de la société civile et du secteur privé</li> </ul> <p>Ce travail a bénéficié des contributions des différentes Directions générales du Service Public de Wallonie et de nombreux organismes d'intérêt public wallons, ainsi que du secteur associatif (via une collaboration avec Associations 21 et Inter Environnement Wallonie), des syndicats, de l'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Classes Moyennes. Pour le chapitre 2, une étroite collaboration a été nouée avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et le SPW ARNE (Direction de l'état environnemental) du SPW.</p> <p><b>12 mars 2020</b> : adoption par le Gouvernement wallon du second rapport intitulé « Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de Développement durable. Bilan des progrès ».</p> <p>Elaboré conjointement par la Direction du développement durable et l'IWEPS, il présente une analyse des tendances de 80 indicateurs (les 70 indicateurs du 1<sup>er</sup> rapport auxquels s'ajoutent 10 nouveaux indicateurs) de suivi des ODD en Wallonie. En outre, il dresse une dizaine de recommandations, issues de la consultation d'experts académiques de différentes disciplines, pour améliorer le suivi des ODD à l'échelle régionale.</p>
<b>Résultats et enseignements</b>	<p>Le premier exercice de rapportage a permis de dresser un état des lieux de la situation de la Wallonie du point de vue des ODD et de mieux faire connaître le Programme 2030 auprès des acteurs wallons, en particulier ceux qui ont contribué à son élaboration. Par ailleurs, ce premier rapport a contribué à la préparation de l'examen national volontaire de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est</p>

	<p>invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.</p> <p>Le deuxième rapport, centré sur les analyses d'indicateurs, a permis de mettre en évidence certains progrès et reculs de la Wallonie en matière d'ODD. Le document souligne aussi les lacunes et difficultés actuelles liées à un tel exercice, relatives notamment au manque de cibles chiffrées auxquelles se référer pour évaluer les progrès et aux manques de données statistiques dans certains domaines. Les recommandations présentées à la fin du document proposent des pistes concrètes pour y remédier.</p>
<b>Principaux ODD concernés</b>	<b>Tous</b>

### 3.3.4. Rédaction du premier rapport RSE du SPW (RSO<sub>1</sub>)

<b>Ministre pilote</b>	Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (en charge du Développement durable)
<b>Administration pilote</b>	SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable
<b>Porteur de projet</b>	SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable
<b>État d'avancement</b>	Action terminée
<b>Description</b>	<p>L'élaboration d'un rapport de responsabilité sociétale constitue une manière pragmatique de communiquer sur les performances et les initiatives relatives aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'une organisation en impliquant le personnel et les parties prenantes. Il ne s'agit pas de refaire un rapport annuel, mais de mettre en exergue des problématiques pertinentes aux yeux des agents et des parties prenantes, auxquelles l'organisation apporte des solutions.</p> <p>Des directives et lignes de conduite ont été définies par le Global Reporting Initiative (GRI) et sont largement suivies par les organisations qui entreprennent la rédaction d'un tel rapport. Elles fournissent une méthode qui permet à une organisation d'entreprendre pas à pas la rédaction d'un tel rapport.</p> <p>C'est ce référentiel que le SPW a choisi de suivre pour la publication de ce rapport établi sur une base purement volontaire.</p> <p>La directive européenne 2014/95/UE du 22/10/2014 prévoit l'obligation de publication d'informations extra-financières relatives à la performance extra-financière (sociale, sociétale, environnementale) des entreprises. L'exigence d'un reporting extra-financier annuel est prévue au minimum pour les grandes entreprises de plus de 500 personnes, cotées en bourse ou d'intérêt public. Cette directive a fait l'objet d'une transposition en droit belge le 3 septembre 2017 (loi relative à la publication d'informations extra-financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes).</p> <p>Cette loi ne trouve pas à s'appliquer aux organismes tels que le SPW, mais elle contribue à généraliser la parution de rapports RSO visées par la loi, et ce</p>

	faisant, rend cette pratique du rapportage presque incontournable pour les opérateurs publics.
<b>Objectif(s)</b>	<p>En rédigeant un rapport portant sur la responsabilité sociétale du SPW, ce sont les impacts positifs et négatifs liés aux missions du SPW et à la gestion interne de l'administration qui sont communiqués en toute transparence.</p> <p>Cela permet de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. évaluer les efforts consentis par le SPW dans l'atteinte des Objectifs de développement durable</li> <li>2. disposer d'un outil permettant de communiquer auprès des parties prenantes du SPW sur sa responsabilité sociétale, et ainsi entraîner une dynamique d'amélioration continue.</li> </ol> <p>La valeur ajoutée d'un tel rapport en comparaison à un rapport annuel est de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivre un canevas, celui du Global Reporting Initiative, qui génère un processus de réflexion collective sur les informations les plus pertinentes au niveau économique, social et environnemental à communiquer;</li> <li>- entraîner une démarche participative en interne et avec les parties prenantes, pour déterminer le contenu du rapport;</li> <li>- dégager de ce processus d'élaboration du rapport des idées/réflexions/recommandations pour l'activité de l'organisation.</li> </ul>
<b>Étapes et réalisations</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>15/10/2018 &gt; 31/12/2018</b> : analyse des documents stratégiques et listing des enjeux</li> <li>2. <b>01/01/2019 &gt; 15/06/2019</b> : consultation des parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions avec tous les comités de direction des 8 Directions générales du SPW (42 participants)</li> <li>- 3 Midis de développement durable consacré à la RSE (145 participants)</li> <li>- Questionnaire en ligne pour tous les agents du SPW (664 participants)</li> <li>- 4 ateliers interactifs avec les fournisseurs, les UAP et pouvoirs locaux, le non marchand et le monde académique, les acteurs économiques (54 participants)</li> <li>- Animation participative et questionnaire avec les 3 formations syndicales (CGSP, CSC, SLFP)</li> </ul> </li> <li>3. <b>16/06/2019 &gt; 15/07/2019</b> : détermination des enjeux prioritaires et des moyens pour le management d'y répondre</li> <li>4. <b>15/07/2019 &gt; 15/10/2019</b> : rédaction du rapport</li> <li>5. <b>18/12/2019</b> : présentation officielle du rapport RSE du SPW</li> </ol>
<b>Résultats et enseignements</b>	<p>Les consultations ont permis de dégager 6 thématiques prioritaires.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La première est l'<b>écoute des usagers</b>, avec les questions d'accessibilité, de fiabilité et de simplification/numérisation des services. C'est une thématique sur laquelle porte l'objectif stratégique 1 du 1<sup>er</sup> Contrat d'administration du SPW.</li> <li>2. La deuxième porte sur <b>la qualité de l'emploi et le bien-être des collaborateurs</b>, il s'agit d'un enjeu fondamental pour notre</li> </ol>

	<p>organisation qui compte 9679 collaborateurs répartis sur tout le territoire wallon.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. La troisième intitulée « <b>organisation collaborative</b> » renvoie en particulier à la nécessité de renforcer les partenariats avec nos partenaires privilégiés que sont le Gouvernement et les UAP pour offrir des services plus performants aux citoyens.</li> <li>4. La quatrième thématique concerne la <b>mise en capacité les acteurs wallons à contribuer aux 17 Objectifs de développement durable</b> adoptés au niveau des Nations unies. C'est essentiel pour trouver ensemble des solutions aux nouveaux enjeux de société.</li> <li>5. La cinquième thématique « une <b>organisation résiliente</b> » renvoie au besoin pour le SPW de se doter d'une capacité d'adaptation renforcée dans un monde plus complexe.</li> <li>6. Enfin, la sixième thématique porte sur notre <b>exemplarité</b> en tant que service public, avec la ferme volonté de réduire notre empreinte sur l'environnement.</li> </ol> <p>Ce projet s'inscrit dans une dynamique lancée par le Comité stratégique du SPW pour améliorer le rôle des services publics, garants de l'intérêt général, dans un monde de plus en plus complexe. Ce rapport s'est ainsi construit en parallèle à la rédaction du Mémoire adressé par le SPW aux représentants politiques lors des élections du 26 mai 2019 et à l'élaboration d'une nouvelle vision du SPW pour les 10 prochaines années « Vision 2030 ».</p> <p>A l'approche de l'élaboration du prochain Contrat d'administration 2020-2025 du SPW, les enseignements et engagements formulés dans ce rapport seront traduits en objectifs et projets à mettre en œuvre au cours des prochaines années.</p>
<b>Principaux ODD concernés</b>	<b>Tous</b>

### 3.3.5. Label cantines durables (suite au référentiel alimentation durable - A01)

<b>Ministre pilote</b>	Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (en charge du Développement durable)
<b>Administration pilote</b>	SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable
<b>Porteur de projet</b>	SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable
<b>État d'avancement</b>	Action en cours (lancement effectué)
<b>Description</b>	<p>Le label Cantines durables s'adresse à tous les milieux de vie offrant une restauration collective en Wallonie, tant publics que privés : crèches, écoles, universités, centres de loisirs, hôpitaux, établissements de soins, maisons de repos, entreprises, administrations, etc.</p> <p>Il présente trois niveaux, selon une logique d'amélioration continue. A chaque niveau correspond un certain nombre de critères obligatoires et de critères facultatifs à respecter. Alors que le premier niveau est relativement accessible, le niveau supérieur récompense la mise en œuvre d'une gestion exemplaire.</p>

	<p>La crédibilité du label est garantie grâce à une vérification de conformité réalisée par un organisme indépendant.</p> <p>Pour se préparer à rencontrer les critères du label et monter leur dossier de candidature, les cantines peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement individualisé et de formations collectives (dans le cadre du Green Deal Cantines durables).</p> <p>Afin de promouvoir une vision transversale de l'alimentation, les critères du label couvrent les différentes dimensions sous-jacentes à un système alimentaire durable. Ils sont regroupés en catégories qui s'apparentent aux objectifs stratégiques du <a href="#">Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie »</a>.</p> <p>Plus d'informations : <a href="http://labelcantines.wallonie.be">http://labelcantines.wallonie.be</a></p>
<p><b>Objectif(s)</b></p>	<p>Le label Cantines durables vise à soutenir les cantines dans leur transition vers une offre alimentaire plus durable. Il s'agit d'un outil leur permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mobiliser et motiver leur équipe autour d'un projet porteur de sens ;</li> <li>• communiquer à leurs usagers leur engagement en faveur d'une alimentation durable ;</li> <li>• valoriser leurs efforts par une visibilité accrue et une reconnaissance publique/officialle.</li> </ul>
<p><b>Étapes et réalisations</b></p>	<p>Le lancement officiel du label Cantines durables en Wallonie a eu lieu le 7 février 2020. Sa mise en place est passée par les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Benchmarking : analyse d'initiatives similaires (06-09/2018)</li> <li>• Elaboration d'une note de préféabilité et accord du Ministre en charge (10/09/2018)</li> <li>• Elaboration d'un projet de programme de labellisation « Cantines durables » en Wallonie</li> <li>• Consultation d'experts (11-12/2018) et des parties prenantes institutionnelles (01/2019)</li> <li>• Mise en test auprès d'un panel d'une dizaine de cantines (02/2019)</li> <li>• Adaptation des critères du label au regard de la consultation et du test (20/02/2019)</li> <li>• Réunions de groupes de travail restreints pour soulever certaines difficultés techniques subsistantes (03-04/2019)</li> <li>• Mise en place du dispositif de labellisation : sélection d'un organisme de vérification, structuration d'un jury, organisation des mécanismes d'accompagnement, création des outils de communication, ...</li> <li>• Présentation des critères aux opérateurs du label : accompagnateurs, certificateur et jury (01/2020)</li> <li>• Finalisation et validation des critères du label (02/2020)</li> <li>• Elaboration d'outils destinés à aider les cantines à respecter les critères du label (<a href="http://www.greendealcantines.be/outils">www.greendealcantines.be/outils</a>)</li> </ul>
<p><b>Résultats et enseignements</b></p>	<p>A évaluer après les premières labellisations.</p>

Principaux ODD concernés				
--------------------------	---	---	---	--

### 3.3.6. Créer et diffuser des outils de communication sur les ODD (ISO3)

Ministre pilote	Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (en charge du Développement durable)
Administration pilote	SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable
Porteur de projet	SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable
État d'avancement	Action en cours
Description	Un plan de communication sur les ODD couvre les actions à mettre en œuvre sur la période 2019-2020 pour trois publics-cibles : pouvoirs locaux, entreprises, jeunes de 15 à 20 ans. Il comprend la réalisation d'outils (y compris des supports visuels et/ou guides méthodologiques et des capsules vidéo adaptés à chaque public), l'organisation d'évènements et la facilitation de mise en réseau d'acteurs, ainsi que des dispositifs pour rendre davantage visibles les actions et bonnes pratiques en matière d'ODD.
Objectif(s)	Partant du constat, en 2018, que les ODD n'étaient pas encore suffisamment connus en Wallonie, il a été décidé d'adopter une stratégie de communication visant à mieux faire connaître les Objectifs de développement durable auprès des publics cibles prioritaires et à accompagner ces publics à contribuer à leur niveau à la mise en œuvre de ces Objectifs. Cette stratégie de communication a été élaborée de manière concertée avec des représentants des trois publics cibles.
Étapes et réalisations	<ol style="list-style-type: none"> <li>09/2018 – 12/2018 : consultation des acteurs de terrain et élaboration de la stratégie de communication avec un prestataire externe</li> <li>03/2019 : adoption du plan opérationnel de communication couvrant la période 2019-2020</li> <li>03/2019 – 2020 : mise en œuvre des actions prévues</li> </ol> <p>Les réalisations issues du plan de communication se composent d'outils de sensibilisation et de méthodologie: cartes, dépliant, éventail et capsules vidéos dédiées aux différents publics, en particulier les publics jeunes et pouvoirs locaux jusqu'à présent. Une <a href="#">rubrique dédiée</a> à ces outils est disponible sur le site Développement durable de la Wallonie. Leur diffusion est également assurée lors de la participation à des évènements, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le <a href="#">Festival d'outils d'animation au développement durable</a>, organisé en mai 2019 au PASS, destiné à faire découvrir aux enseignants et acteurs de l'éducation un panel d'outils d'animation et de formation au développement durable pour des publics jeunes et adultes ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les formations aux communes de mai à juin 2019 relatives aux « Programmes stratégiques transversaux » à destination des directeurs généraux des communes, en partenariat avec le SPW Intérieur et l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;</li> <li>- le SDG forum (septembre 2019) ;</li> <li>- d'autres évènements ou séances de formation rassemblant les publics visés.</li> </ul> <p>Pour le public « entreprises », deux projets sont actuellement menés en partenariat avec des représentants des entreprises et des consultants externes et aboutiront en 2020 à des outils concrets permettant aux entreprises d'intégrer les ODD dans leurs activités.</p>
<b>Résultats et enseignements</b>	<p>De nombreuses demandes pour les outils (en format numérique ou papier) ont été réceptionnées par la Direction du Développement durable, issues d'écoles de l'enseignement obligatoire ou supérieur, de communes et Provinces et d'associations. Plusieurs réimpressions des documents ont été effectuées. Cela montre un intérêt certain pour les ODD et un besoin d'outils de sensibilisation et de méthodologies pour les aborder dans les organisations concernées.</p> <p>Une réflexion est en cours pour communiquer encore plus largement sur ces outils.</p>
<b>Principaux ODD concernés</b>	<p>Tous</p>

### 3. PROMOTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN WALLONIE

La SWDD est le vecteur par excellence pour faire connaître et faire respecter les engagements internationaux en matière de développement durable. C'est ainsi que la 2<sup>ème</sup> SWDD a pleinement intégré les ODD adoptés par les Nations unies. La Vision à long terme de la stratégie « *reflète une région dans laquelle l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable, adoptés au Sommet des Nations unies seront atteints* ». Ces 17 Objectifs y sont présentés comme les objectifs à court et moyen terme de la Wallonie en matière de développement durable, et les axes du plan d'actions sont également reliés à ces Objectifs.

Afin de promouvoir et de mieux faire connaître les 17 ODD auprès des différents acteurs wallons, la Wallonie a mené une série d'actions spécifiques, certaines prévues dans le plan d'actions de la 2<sup>ème</sup> SWDD, d'autres ayant été développées par la suite. Il s'agit d'actions « internes » ciblant les pouvoirs publics, ou d'actions « externes » visant un public plus large. Ces actions constituent une première étape d'un processus d'appropriation des ODD en Wallonie.

Actions internes :

- Obligation, depuis l'adoption de la 2<sup>e</sup> SWDD, de déterminer dans les projets de notes au Gouvernement wallon à quels ODD contribue le projet. Cette action vise à apprécier et montrer la contribution de la Wallonie à chaque objectif et au respect de ses engagements internationaux.
- Mise en place d'une formation sur le développement durable qui intègre directement les ODD dans son programme. Cette formation est destinée aux agents des pouvoirs publics de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est présente dans le catalogue de formations de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles depuis avril 2018. Elle est dispensée par des membres de la Direction du Développement durable du Service public de Wallonie.

Actions externes :

- Dans le cadre de la stratégie de communication ODD, mise en ligne sur le site « développement durable » de la Wallonie d'une rubrique spécifique consacrée aux outils de sensibilisation (cartes, posters, capsules vidéos), méthodologiques et autres ressources utiles pour les trois publics cibles : les pouvoirs locaux, les entreprises et les jeunes : <http://developpementdurable.wallonie.be/objectifs-de-developpement-durable>
- Rédaction et adoption par le Gouvernement wallon en avril 2017 d'un premier rapport sur la mise en œuvre des ODD en Wallonie puis d'un [second rapport en 2020](#) (voir encadré section 2.4). Au total, 80 indicateurs de suivi des ODD ont été sélectionnés et permettent d'évaluer les progrès de la Région dans sa transition vers un développement durable. Des efforts de la Région restent à fournir pour améliorer cet exercice (voir parties 2 et 4 de ce rapport).

- Organisation depuis 2017 d'un forum associatif dans le cadre de la Fête du Développement durable dans lequel les ODD servent de fil rouge aux discussions : évènement de rencontre entre associations et acteurs publics locaux (2017) ou entreprises (2018) et festival des outils d'animation en matière de développement durable (2019).
- Organisation en 2017 du festival « Go Future », un festival cinématographique itinérant destiné à sensibiliser les citoyens au développement durable. Ce festival a donné lieu à trois projections suivies d'un débat sur des thèmes des ODD : énergie (Charleroi), forêt et biodiversité (Libramont) et consommation et production durables (Louvain-la-Neuve). Depuis 2018, l'« [Ecran des possibles](#) » a organisé de nombreux ciné-débats partout en Wallonie.

Par ailleurs, la Wallonie travaille avec les autres entités régionales et l'Autorité fédérale pour promouvoir les ODD et rendre des comptes sur leur mise en œuvre :

- Contribution au rapport présentant l'examen volontaire de la Belgique au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport national a été présenté au Forum politique de haut -Niveau des Nations unies en juillet 2017 et est disponible sur le site : [https://www.sdgs.be/sites/default/files/publication/attachments/nrv\\_belgium\\_english.pdf](https://www.sdgs.be/sites/default/files/publication/attachments/nrv_belgium_english.pdf). Un prochain exercice de ce type devrait avoir lieu à échéance régulière (environ tous les 3 ans).
- Organisation en novembre 2017, dans le cadre de la Conférence interministérielle pour le développement durable, d'une conférence intitulée « Les objectifs de développement durable en Belgique : rapportage et actions futures ». Cet évènement s'adressait aux autorités publiques, entreprises, associations, scientifiques et citoyens. Il a donné lieu à des présentations d'intervenants académiques, à des débats entre les Ministres (ou leurs représentants) membres de la CIMDD et entre représentants de la société civile, ainsi qu'à des ateliers entre participants visant à élaborer des recommandations pour la réalisation et le suivi des ODD en Belgique.
- Implication de la Wallonie dans l'organisation du [SDG forum](#) : organisation d'un atelier pour l'édition 2018 et membre du groupe de pilotage pour l'édition 2019, collaboration en cours pour la SDG week 2020.
- Alimentation du site [www.sdgs.be](http://www.sdgs.be) développé au niveau fédéral par l'Institut fédéral sur le développement durable.

## 4. RECOMMANDATIONS

A l'issue de la période de mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> SWDD, ce dernier chapitre propose une série de recommandations portant sur le suivi de la mise en œuvre d'une telle stratégie, la mise œuvre et le suivi des ODD en Wallonie et l'élaboration d'une prochaine SWDD.

### 4.1. En ce qui concerne le suivi de la SWDD

Le processus de suivi de la 2<sup>ème</sup> SWDD au niveau ministériel a démarré en septembre 2017, ce qui explique que la quantité et la qualité des informations recueillies sur les actions du plan sont très hétérogènes. Dans le cadre de l'adoption d'une prochaine SWDD, il est donc recommandé de :

- mettre en place un mécanisme de rapportage dès le début de la mise en œuvre de la stratégie, favorisant une plus grande appropriation et facilitant la coordination des travaux ;
- définir le rôle des différents acteurs et désigner ces différents acteurs dès le début de la mise en œuvre de la stratégie : pilotage et coordination stratégique, pilotage et coordination opérationnelle, pilotage des actions, etc. ;
- faire un état des lieux tous les 6 mois, s'appuyant par exemple sur des réunions périodiques entre les coordinateurs de la stratégie et les administrations pilotes. Cet état des lieux permettrait d'investiguer les raisons pour lesquelles certaines actions ne sont pas mises en œuvre, de le communiquer aux cabinets et de faire en sorte que les cabinets prennent les décisions qu'ils jugent appropriées.

### 4.2. En ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des ODD en Wallonie

La mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> SWDD a permis de donner de la visibilité aux ODD en Wallonie et d'entamer un processus d'intégration des ODD dans l'action wallonne. Il est nécessaire d'accélérer cette démarche. Dans le cadre du [deuxième bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD](#), une dizaine d'experts scientifiques de plusieurs disciplines<sup>6</sup> ont formulé à cet égard des recommandations au Gouvernement pour que la Wallonie contribue davantage aux ODD et puisse améliorer le suivi de ses progrès en la matière. Nous les reprenons ci-dessous.

<sup>6</sup> Ce comité est composé des personnalités scientifiques suivantes : Wouter Achten – ULB (bioingénieur), Tom Bauler – ULB (économiste), Paul-Marie Boulanger – Institut pour un développement durable (sociologue), Marc Dufrêne – ULiège (biologiste), Maria Jespen – ULB (économiste), Sybille Mertens – ULiège (économiste), Joseph Pagano – Umons (économiste), Géraldine Thiry – ICHÉC (économiste), Chantal Vandoorne – ULiège (santé publique), Johan Yans – UNamur (géologue).

#### **4.2.1. Besoin de donner un cap plus clair à la Wallonie**

- **Recommandation 1 : Inscrire les 17 ODD dans une vision wallonne à laquelle raccrocher les indicateurs**

Les 17 ODD, et plus globalement le Programme de Développement durable à l'Horizon 2030 dans lequel ils s'inscrivent, constituent la vision internationale adoptée par les chefs d'Etats et de Gouvernement au niveau des Nations Unies.

Ces 17 ODD et leurs cibles nécessitent d'être précisées à l'échelle de la Wallonie de façon à choisir les indicateurs adéquats pour suivre les progrès de la Région vers ces ODD. Cela permettrait d'ancrer ces 17 ODD dans un narratif qui serait plus spécifique à la Région et plus ciblé sur les priorités wallonnes. Une telle vision constitue donc un préalable pour que des indicateurs de suivi des ODD puissent s'arrimer à cette vision régionale et mesurer au mieux les progrès de la Wallonie par rapport à cette vision.

- **Recommandation 2 : Définir pour la Wallonie des cibles chiffrées liées aux ODD**

Globalement, il existe assez peu de cibles chiffrées liées aux ODD qui sont valables pour la Wallonie. Ceci est en lien avec la difficulté actuelle de relier les ODD à une vision régionale (cf. recommandation 1). Ce manque de cibles constitue un frein pour évaluer les indicateurs au regard des questions suivantes :

- Le niveau de l'indicateur est-il suffisant à l'heure actuelle pour atteindre la cible ?
- En cas d'évolution temporelle favorable, la vitesse d'évolution est-elle suffisante pour atteindre la cible ?

La définition de telles cibles permettrait donc d'améliorer le suivi des progrès de la Wallonie à travers les indicateurs sélectionnés.

#### **4.2.2. Besoin de développer les données et d'améliorer la méthode d'analyse**

- **Recommandation 3 : Développer les sources de données et de nouveaux indicateurs**

Le suivi des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD est contraint par les données et indicateurs disponibles à l'échelle de la Wallonie.

Plusieurs thématiques nécessiteraient d'être appréhendées par de nouveaux indicateurs ou de faire l'objet de collecte de données plus robustes. Les priorités de ces développements sont à déterminer en fonction de la vision sociale que le Gouvernement wallon souhaite atteindre. Parmi les chantiers potentiels, une attention plus particulière pourrait être accordée à des indicateurs de perceptions des citoyens ou d'actions entreprises par les différents acteurs de la société.

- **Recommandation 4 : Approfondir les analyses liées aux indicateurs**

Pour certains thèmes, l'exercice donne l'impression que « tout va bien ». Or, des indicateurs peuvent masquer des situations (parfois locales mais significatives) très critiques ou des incertitudes auxquelles une attention particulière doit être portée dès aujourd'hui. C'est le risque lié au fait de ne retenir qu'un nombre limité d'indicateurs par ODD.

Pour accroître la finesse de l'analyse, il est conseillé de mettre davantage en évidence des inégalités socio-économiques, de genre, de nationalité, notamment, en complément des indicateurs portant sur l'ensemble de la population.

Par ailleurs, l'analyse actuelle fournit certaines comparaisons de la Wallonie avec d'autres régions, avec la Belgique ou la moyenne européenne, sans que cela soit systématique. S'il y a lieu de s'interroger sur l'importance à accorder à la comparaison entre la Wallonie et d'autres régions, les indicateurs et les progrès de la Région n'échappent que difficilement à la comparaison, de manière implicite ou explicite. Il est donc important de réfléchir à la finalité de la comparaison : par exemple, doit-elle être construite sur des états de la situation, sur des progrès, sur des vitesses d'évolutions ou sur des situations critiques ? Et avec quelles régions ? Ces questions mériteraient d'être approfondies d'un point de vue scientifique sur base des orientations données par le Gouvernement.

- **Recommandation 5 : Inscrire les indicateurs dans une approche systémique**

Tous les indicateurs du tableau de bord n'appartiennent pas à la même catégorie et ne mesurent pas la même chose, qu'il s'agisse d'indicateurs de stock ou de flux, d'indicateurs de forces motrices, de pressions, d'état, d'impact ou de réponses (modèle DPSIR).

Ce type d'information devrait être mieux mis en avant et, plus fondamentalement, il y aurait lieu de donner une dimension plus systémique à l'exercice en reliant les indicateurs à la vision et en montrant les liens entre eux.

Par ailleurs, une certaine hiérarchie au sein des indicateurs pourrait émerger au regard de la vision que se donnerait la Région par rapport aux 17 ODD. La sélection d'indicateurs phares pourrait traduire cette hiérarchie. Il est en tout cas important d'identifier les objectifs ou thématiques prépondérants en fonction de critères (scientifiques et/ou politiques) bien définis.

***Proposition d'actions pour mettre en œuvre les recommandations 1 à 5***

Sachant que le Gouvernement wallon a indiqué dans sa Déclaration de politique régionale que « *la transition s'inscrit dans la réalisation pour 2030 des 17 objectifs de développement durable, adoptés par les Nations Unies, en prenant systématiquement en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique, et en associant l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'une vision à trente ans (2050) qui se traduise dans des actions concrètes dès la présente législature* » et qu'il est prévu de « *mettre en place un pilotage agile permettant de dégager une vision de la transition à court, moyen et long terme* » (DPR, pp.2 et 5-6), il est proposé **d'articuler cette vision régionale aux ODD** afin de saisir les spécificités du projet sociétal souhaité pour la Wallonie et d'appréhender le suivi des ODD au regard de cette vision et au moyen d'indicateurs appropriés.

Au niveau du processus, il est recommandé de mettre en place un **comité d'experts** à qui seraient confiées les missions suivantes :

- contribuer à définir les indicateurs les plus pertinents pour suivre les progrès de la Wallonie par rapport aux ODD et les articuler avec la vision régionale qui ancrerait ces ODD dans le territoire wallon ;
- identifier les domaines prioritaires dans lesquels des indicateurs devraient être développés ;
- identifier les indicateurs pour lesquels des objectifs chiffrés existent (à l'échelle de la Wallonie ou au niveau international) ou peuvent être fixés au regard des connaissances

scientifiques en la matière (c'est le cas pour une bonne partie des indicateurs environnementaux) ;

- proposer au Gouvernement des objectifs relatifs à ces indicateurs ;
- solliciter le Gouvernement pour fixer des objectifs, en collaboration avec d'autres parties prenantes, pour les autres indicateurs (par exemple, en ce qui concerne les objectifs en matière de réduction de la pauvreté) ;
- alimenter les analyses relatives aux évolutions des indicateurs.

#### 4.2.3. *Besoin de renforcer le processus*

- **Recommandation 6 : Mettre en place un rapportage annuel des indicateurs de suivi des ODD**

Ce bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD est le deuxième, le premier ayant été publié en 2017. Donner une régularité à l'exercice est essentiel pour maintenir le momentum. Un rapportage annuel semble approprié pour les raisons suivantes :

- maintenir le développement durable à l'agenda (politique, médiatique, de la société civile), même si certains indicateurs ne peuvent pas être actualisés annuellement ;
- permettre d'approfondir les analyses relatives aux évolutions des indicateurs ;
- nourrir des débats multi-acteurs sur le sujet ;
- guider les politiques publiques.

- **Recommandation 7 : Associer les différents acteurs wallons au processus**

Les indicateurs sélectionnés pour ce bilan sont issus des travaux menés par différents groupes de travail techniques mis en place à différents niveaux de pouvoir (Nations Unies, Union européenne, niveau national et niveau régional).

Pour que les indicateurs de suivi des ODD soient le reflet de la réalité wallonne et fassent l'objet d'une véritable appropriation, il est essentiel d'impliquer aux côtés des pouvoirs publics des acteurs de la société civile dans l'exercice de rapportage.

#### ***Proposition d'actions pour mettre en œuvre les recommandations 6 et 7***

Outre la mise en place d'un comité d'experts (cf. supra), il est proposé d'instaurer un « **comité d'acteurs** » en prise directe avec les ODD en Wallonie, c'est-à-dire qui disposent de connaissances de terrain sur les phénomènes analysés et contribuent par leurs actions à faire évoluer les indicateurs.

Ce comité serait scindé en plusieurs groupes de travail par ODD ou par groupe d'ODD, dont l'animation serait confiée à un acteur de la société civile.

Ce comité devrait être associé à la prise de décision relative à la définition d'objectifs chiffrés pour les indicateurs auxquels on ne peut pas relier de cible qui fasse consensus au niveau scientifique (cf. supra).

#### 4.2.4. *Besoin de déployer la communication*

- **Recommandation 8 : Mettre en place des outils de communication pour donner de la visibilité à l'exercice, soutenir le débat et l'appropriation du processus par les acteurs en Wallonie**

Le précédent bilan n'a pas fait l'objet de beaucoup d'efforts de communication, en dehors de la distribution du rapport.

Communiquer largement sur les indicateurs de suivi des ODD permettrait non seulement de maintenir le sujet à l'agenda mais aussi de vulgariser l'exercice et de le sortir des cénacles habituels. Si la communication constitue un outil au service de l'appropriation des indicateurs, elle ne doit pas être vue comme une fin en soi. Les outils de communication à élaborer devraient donc s'inscrire dans l'objectif d'aboutir à un processus de suivi transparent et au service des acteurs impliqués dans le processus et concernés par les ODD.

#### ***Proposition d'actions pour mettre en œuvre la recommandation 8***

Plusieurs **outils de communication** pourraient être développés, à savoir :

- l'élaboration d'un contenu web clair et attractif ;
- l'envoi d'une newsletter périodique (mensuelle ou trimestrielle) mettant à l'honneur un ODD, en mettant en évidence les évolutions des indicateurs liés à cet ODD et les politiques et actions mises en place pour progresser vers cet objectif.

Des présentations du rapport de suivi des ODD plus ciblées vers un public en particulier peuvent également être envisagées, par exemple vis-à-vis du Parlement.

Enfin, un **débat annuel** pourrait être organisé pour rassembler les acteurs impliqués dans le processus autour de la présentation du bilan de la Wallonie par rapport aux ODD. Cet événement serait également l'occasion de (re)formuler les objectifs à se fixer pour atteindre la vision régionale.

### 4.3. **En ce qui concerne l'élaboration d'une future SWDD**

Si la 2<sup>ème</sup> SWDD n'a pas été un document suffisamment fédérateur, ni un document coupole pour le Gouvernement wallon, elle a toutefois permis de :

- se doter d'un document stratégique en matière de développement durable à l'échelle de la Wallonie, qui positionne ainsi l'engagement de la Wallonie par rapport à l'Agenda 2030 ;
- mener une série d'actions sur les Objectifs de développement durable qui sont reconnues et demandées par les publics ciblés (jeunes, pouvoirs locaux, entreprises) ;
- servir de référence pour l'action de la société civile en matière de développement durable, et de donner des axes clairs pour un éventuel soutien de la Wallonie ;
- servir de référence pour la notation extra-financière de la Wallonie qui a précédé les emprunts obligataires durables ;
- être reprise dans la Stratégie nationale de développement durable.

Depuis l'adoption de la Déclaration de politique régionale 2019-2024 et la décision du Gouvernement wallon d'élaborer un Plan de transition économique, sociale et environnementale (plan TEES), la question de l'articulation avec la SWDD se pose. On peut même aller jusqu'à se questionner sur le bien-fondé d'une stratégie régionale de développement durable parallèlement à un plan régional de transition, ou sur la possibilité que ce plan constitue la stratégie régionale de développement durable.

Sur la base des informations contenues dans la DPR pour le Plan de transition et de l'expérience relative à la SWDD, plusieurs éléments d'analyse sont proposés ci-dessous :

→ **Dynamiques différentes :**

- D'après les informations contenues dans la DPR, le **plan TEES est orienté** vers la mise en exergue et le soutien renforcé à des **initiatives-phares**, dans tous les domaines de compétence régionaux, qui sont emblématiques d'une transition vers un modèle de développement durable, aux plans économique, social et environnemental.
  - Avec la **SWDD**, le décret stipule la nécessité d'élaborer une **vision** de long terme utile pour permettre l'alignement des forces vives wallonnes et fournir un **cadre** pour l'action de la Ministre au sein de l'équipe gouvernementale ;
- Le décret relatif à la SWDD prévoit que le plan (de la stratégie) intègre les lignes politiques prioritaires pour la législature en cours (art. 5, 1<sup>o</sup>, point e) ;
- La DPR prévoit plusieurs **Alliances emploi-environnement**. Ce dispositif stratégique fait partie du Décret sur la stratégie wallonne de développement durable qui stipule que celle-ci comprenne : « *au minimum le lancement d'une nouvelle Alliance Emploi-Environnement, à condition que l'évaluation des éventuelles Alliances Emploi-Environnement menées au cours de la législature parlementaire précédente conduise le Gouvernement à conclure à la pertinence d'en mener de nouvelles sous la législature concernée.* » ;
- La SWDD permet de bénéficier d'une **reconnaissance au niveau international** et place la Wallonie comme un interlocuteur crédible dans une série d'instances au niveau national (CIMDD, Belgique coormulti, ...), au niveau européen (UE- divers GT dont la plateforme ODD, réseau ESDN, ...) et international (ONU-HLFP, IFDD, OCDE-GT pour la cohérence des politiques pour le développement durable, ...). Signalons que la stratégie nationale de développement durable renvoie à la stratégie wallonne de développement durable ;
- La SWDD est un élément-clé pour obtenir un score honorable lors du renouvellement de la **notation extra-financière** de la Wallonie, notation qui conditionne aussi l'obtention de taux intéressants lors de l'**émission de prochaines obligations durables**.
- La SWDD offre une **assise pour l'octroi raisonné de subventions**. Elle permet en effet de définir les axes politiques prioritaires, envoie ainsi un signal clair aux acteurs de la société civile, et permet de valider auprès de l'Inspecteur des finances les choix de subventions ;

- ➔ La SWDD alimente la grille d'analyse du **portefeuille de projets soutenus par les fonds structurels européens** (FEDER, FSE)<sup>7</sup> ;
- ➔ Le décret relatif à la SWDD offre des garanties d'**implication des parties prenantes**. Une présentation de la SWDD est prévue devant le **Parlement**, offrant ainsi à la Ministre en charge du développement durable l'opportunité d'une communication vis-à-vis de l'ensemble de la classe politique ;
- ➔ Prise en compte des points de vue exprimés par les parties prenantes dans leur **Memoranda au Gouvernement wallon** :
  - Dans son Memorandum 2019, IEW plaide pour « *Définir des objectifs pertinents au niveau régional via la troisième Stratégie wallonne de développement durable en s'appuyant sur des outils d'analyse systémiques (SWDD)* »<sup>8</sup>.
  - Dans son Memorandum 2019, le CESE ne dit pas autre chose : « *La gouvernance environnementale reste une priorité pour asseoir et assurer la concrétisation des politiques wallonnes. L'environnement est une composante de la durabilité et doit s'intégrer dans une vision stratégique définie au niveau wallon. Le Pôle Environnement insiste pour que des objectifs pertinents au niveau régional soient définis via notamment la troisième Stratégie wallonne de développement durable (SWDD), en s'appuyant sur des outils d'analyse systémiques permettant de tendre vers une transition juste.* »<sup>9</sup>

Sans disposer d'informations plus précises sur le Plan de transition, il est difficile de se positionner correctement sur la pertinence d'une 3<sup>ème</sup> SWDD. Toutefois, les éléments mentionnés ci-dessus méritent d'être pris en considération. Un document de stratégie régionale de développement durable assez restreint, bien articulé au Plan de transition, pourrait utilement :

- Affirmer l'engagement de la Wallonie dans l'atteinte des 17 ODD,
- Préciser les cibles qu'elle se fixe (ou lancerait un chantier à ce sujet),
- Affirmer la volonté de la Wallonie de renforcer la sensibilisation et la mise en capacité des organisations privées et publiques sur les ODD,
- Engager la Wallonie à rapporter sur les progrès vers les ODD,
- Renvoyer au Plan de transition pour le volet plus opérationnel et plus thématique.

Cela permettrait de se conformer au décret, et d'éviter que celui-ci ne soit pas respecté pendant une législature qui a mis l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable au centre de son action politique (voir DPR 2019-2024).

<sup>7</sup> En ce sens, cf. [http://europe.wallonie.be/sites/default/files/200130\\_PO\\_FEDERWallonie\\_2014BE16RFOP003\\_V6\\_VF.pdf](http://europe.wallonie.be/sites/default/files/200130_PO_FEDERWallonie_2014BE16RFOP003_V6_VF.pdf), pp.115-116.

<sup>8</sup> [https://www.iew.be/wp-content/uploads/2018/06/memo\\_rei\\_gio\\_dei\\_velop\\_fr\\_final\\_web\\_.pdf](https://www.iew.be/wp-content/uploads/2018/06/memo_rei_gio_dei_velop_fr_final_web_.pdf), p.34

<sup>9</sup> [https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/Memorandum2019-2024-synthese\\_web.pdf](https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/Memorandum2019-2024-synthese_web.pdf), p.17

Notons par ailleurs que le Décret sur la stratégie wallonne de développement durable met en avant 3 principes directeurs :

- le **principe d'efficacité** selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre, et
- le **principe de résilience**, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice, et
- le **principe de suffisance**, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis.

Ces 3 principes résonnent d'autant plus face à la crise du Coronavirus à laquelle font face nos Etats. L'adoption d'une 3<sup>ème</sup> stratégie wallonne de développement durable pourrait aussi être l'occasion de les faire connaître, les vulgariser et les appliquer.

